

## Ressources budgétaires - Fixation de tarifs pour l'année 2004-2005

*M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :*

### I - Orchestre de Besançon

Sur avis favorable de la Commission Culture, il est proposé au Conseil Municipal, pour la saison 2004-2005, les tarifs des abonnements et billets d'accès aux activités de l'Orchestre de Besançon qui sont identiques à ceux de la saison précédente, à l'exception de 2 ajustements de 5 centimes pour les billets à l'unité et pour abonnement 7 concerts :

	Tarifs 2003-2004	Propositions 2004-2005
<b>Billet à l'unité</b>		
* Plein tarif	17,20 €	17,20 €
* Collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon, adhérents Centre Polyphonique de Franche-Comté (pour le concert du 20 décembre 2002)	12,65 €	12,70 €
* De 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	8,10 €	8,10 €
* Sur présentation de la carte «avantage jeunes»	5,55 €	5,60 €
* Animations scolaires	4,00 €	4,00 €
* Moins de 12 ans accompagné d'un adulte	Gratuit	Gratuit
<b>Abonnement 3 concerts</b>		
* Plein tarif	44,10 €	44,10 €
* Collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	30,45 €	30,45 €
* De 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	18,90 €	18,90 €
* Moins de 12 ans accompagné d'un adulte	Gratuit	Gratuit
<b>Abonnement 7 concerts</b>		
* Plein tarif	92,40 €	92,40 €
* Collectivités, groupes (à partir de 10 personnes), APEC (Association des Parents d'Elèves du CNR), COS Ville de Besançon	65,80 €	65,80 €
* De 12 à moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, étudiants	43,75 €	43,80 €
* Moins de 12 ans accompagné d'un adulte	Gratuit	Gratuit
<b>Concerts / Animation - * Billets à l'unité</b>		
- Adultes	12,00 €	12,00 €
- Enfants	6,00 €	6,00 €

## II - Ecole Régionale des Beaux-Arts

Les tarifs proposés pour l'année 2004 - 2005 sont établis sur la base d'une augmentation moyenne de 1,5 %.

Les droits sont annuels et payables en une seule fois au début de l'année universitaire. En cas d'abandon des études en cours d'année, ils ne seront pas remboursés.

Cycles	Besançon		Communauté d'Agglomération et Département du Doubs		Autres	
	2003/2004	Proposition 2004/2005	2003/2004	Proposition 2004/2005	2003/2004	Proposition 2004/2005
Cycle traditionnel Etudiants permanents	228,50 €	232,00 €	263,85 €	268,00 €	470,35 €	477,00 €
Cours du soir, stagiaires, auditeurs libres	245,00 €	248,00 €	278,00 €	282,00 €	496,30 €	504,00 €
Cours périscolaires	120,95 €	123,00 €	157,05 €	159,00 €	245,00 €	248,00 €

## III - Conservatoire National de Région de Besançon

Pour l'année scolaire 2004-2005, l'ensemble des tarifs proposés est identique à ceux de l'année précédente.

### a) Droits d'inscription

Tarifs applicables aux départements traditionnel et horaire aménagé (du CE1 à la 3<sup>ème</sup> comprise).

DISCIPLINES	Besançon	CAGB	Département	Autres
* Chant choral sans Formation Musicale * Eveil musical	37 €	37 €	37 €	37 €
* Formation musicale seule * Ateliers de pratiques collectives	81 €	117 €	200 €	278 €
* Formation musicale + instrument * Instrument seul Cycle 1 + Cycle 2 Cycle 3, Cycle de spécialisation, Perfectionnement, DIPC	187 € 213 €	259 € 315 €	315 € 360 €	346 € 396 €
* Formation musicale + disciplines suivantes : piano-orgue-harpe-chant-danse-clavecin-percussions Cycle 1 + Cycle 2 Cycle 3, Cycle de spécialisation, Perfectionnement, DIPC	285 € 315 €	343 € 399 €	398 € 444 €	431 € 479 €
* Ecriture - Analyse - Direction d'Orchestre Direction de chœur - Atelier Jazz - Art Dramatique - Musique Assistée par Ordinateur - Musique de Chambre	187 €	259 €	315 €	346 €

\* La tarification est déterminée par la discipline dont le montant du droit d'écolage est le plus élevé, dans le cas où l'élève est inscrit dans plusieurs disciplines.

\* Une somme de 61 € qui sera déduite ultérieurement de la facture générale, sera perçue au moment de l'inscription (choix des horaires) et ne pourra être restituée en cas de désistement.

\* Droit annuel d'inscription forfaitaire : 9,50 € (dossier, documents pédagogiques, enveloppes, courriers, etc.).

#### **Location des instruments - Année scolaire 2004 / 2005**

Alto - violon	14 € / mois
Clarinete - Flûte - Trompette - Cor - Trombone	16 € / mois
Violoncelle - Contrebasse - Hautbois - Basson - Saxophone	18 € / mois

#### *b) Adaptation des droits aux revenus des familles*

Il est par ailleurs proposé d'adopter les modalités du dispositif d'exonération partielle ou totale pour les droits d'inscription à l'exception des disciplines «Formation musicale et Ateliers de pratiques collectives».

Le système concerne les élèves bisontins de moins de 18 ans et tient compte à la fois du quotient familial et du nombre d'enfants d'une même famille inscrits au Conservatoire. Il n'est pas applicable aux élèves pouvant prétendre à une bourse d'État.

Les élèves bénéficiant d'une exonération totale ou partielle obtiennent parallèlement une réduction de 50 % du montant de la location des instruments au Conservatoire.

#### **Tranche de quotient familial**

L'exonération totale ou partielle des droits d'inscription est valable pour toutes les disciplines à l'exception de la formation musicale dont le montant de 81 € reste dû.

* Quotient familial	1 enfant inscrit au CNR	2 enfants inscrits au CNR	3 enfants inscrits au CNR
QF ≤ 225 €	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
226 € < QF < 266 €	Demi exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	1er enfant : demi-exonération 2ème enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
267 € < QF < 326 €	Demi exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	1er enfant : demi-exonération 2ème enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	1er enfant : demi-exonération 2ème enfant et 3ème enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
327 € < QF < 385 €	Pas d'exonération	Pas d'exonération	1er enfant : demi-exonération 2. enfant et 3 enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale

\* QUOTIENT FAMILIAL =  $\frac{\text{Revenu imposable annuel}}{\text{Nombre de parts}}$

c) Tarif de location des locaux et instruments appartenant au Conservatoire et mis à disposition des associations par séance d'utilisation

Salle seule : 5 €		
Instruments	Utilisés dans les locaux du Conservatoire *	Utilisés hors des locaux du Conservatoire
Xylophones	8 €	16 €
Glockenspiel	8 €	16 €
Vibraphone	8 €	16 €
Petit matériel	4 €	8 €
Harpe	8 €	16 €
Piano	8 €	16 €
* Location de la salle comprise		

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'ensemble de ces propositions.

«**M. LE MAIRE** : Vous voyez que les tarifs restent identiques à part deux qui augmentent de 5 centimes d'euros, c'est pour arrondir, pour rendre la monnaie. Je vous propose de porter de 43,75 à 43,80 pour arrondir le tarif des abonnements. C'est un abonnement pour 7 concerts quand même, ce qui fait le concert à 6 €, mais c'est bien, il faut que les jeunes aillent au concert. C'est moins cher qu'une place de football même presque moins cher qu'un paquet de cigarettes et ça fait bien moins de mal !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Culture et favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs qui lui sont proposés.

*Récépissé préfectoral du 24 mai 2004.*